

# Lettre de la DACS

## - Professions du droit et de la justice -

Mai 2026 - N°43

### Sommaire



#### **Première rencontre 2026 des référents amiable magistrats et avocats**

La DACS et le CNB ont organisé un webinaire qui a réuni les magistrats coordonnateurs de l'amiable des tribunaux judiciaires et des cours d'appel, ainsi que les référents amiable des barreaux.

[Lire la suite](#)



#### **Apostille électronique**

La DACS a participé au 14<sup>e</sup> Forum international sur le programme Apostille électronique (e-APP) à Marrakech, organisé par le bureau régional pour l'Afrique de la Conférence de La Haye de droit international privé. [Lire la suite](#)



#### **Formation des auditeurs de justice au contentieux foncier en outre-mer**

La première formation de sensibilisation à la prévention et au traitement du désordre foncier en outre-mer a été dispensée à l'ENM. [Lire la suite](#)



#### **Deux nouvelles rencontres avec les civilistes et bâtonniers des ressorts des cours d'appel**

La directrice des affaires civiles et du sceau, accompagnée de la sous-directrice du droit civil, s'est rendue dans les cours d'appel de Poitiers et Colmar, les 30 avril et 7 mai. [Lire la suite](#)

### Ressources :

[Circulaire du 5 mai 2026](#)- Mayotte ; [circulaire du 5 mai 2026](#)- procédures- bâillons.

---

## Politique de l'amiable

### Première rencontre 2026 des référents amiable magistrats et avocats

**Le 26 mai, la DACS et le CNB ont organisé un webinaire qui a réuni les magistrats coordonnateurs de l'amiable des tribunaux judiciaires et des cours d'appel, ainsi que les référents amiable des barreaux.**

Environ 200 participants étaient inscrits à ce premier rendez-vous de l'année 2026, qui fait suite à l'initiative lancée conjointement en 2025 par la direction des affaires civiles et du sceau et le Conseil national des barreaux, pour animer le réseau des différents coordonnateurs et référents des juridictions et des barreaux, en matière d'amiable.



*(Capture d'écran)*

Cette rencontre a débuté par la présentation, par Charlotte Robbe, membre du CNB, des futurs événements qui réuniront les référents magistrats et avocats.

Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil de la DACS, a présenté les statistiques de l'Audience de règlement amiable (ARA) depuis novembre 23. Les tribunaux judiciaires sont de plus en plus nombreux à tenir des audiences de règlement amiable et le nombre d'ARA à l'échelle nationale est en croissance régulière depuis la fin de l'année 2023.

La sous-directrice du droit civil a également exposé les ajustements ponctuels en matière d'amiable, prévues par le décret Magicobus III, notamment l'allongement à trois mois du délai pour recueillir l'accord des parties à effectuer une médiation ou une conciliation, dans le cadre d'une ordonnance dite « 2 en 1 ». Ce décret devrait être publié avant l'été.

Elle a appelé l'attention sur le développement de la pratique du consensus parental (ressort de la CA de Grenoble et expérimentation à venir au TJ de Paris) qui vise à transformer les pratiques judiciaires face aux séparations conflictuelles, afin de mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire centré sur l'intérêt de l'enfant.

Marc-Antoine Moreau, chef du bureau du droit de l'organisation judiciaire de la DSJ, a présenté les évolutions du décret du 12 février 2026 et notamment le rôle des magistrats coordonnateurs de l'amiable sur leurs ressorts.

Un point sur les formations communes avocats – magistrats en cours de construction a été fait par Charlotte Robbe.

La DACS diffusera dans les prochaines semaines certaines des contributions qui ont été transmises pendant la diffusion et répondra aux questions d'intérêt commun.

[Revoir le webinaire sur YouTube](#)

## International

### Apostille électronique

La DACS a participé au 14<sup>e</sup> Forum international sur le programme Apostille électronique (e-APP) à Marrakech les 12 et 13 mai, organisé par le bureau régional pour l'Afrique de la Conférence de La Haye de droit international privé avec le soutien du ministère de la Justice marocain.



Ce forum a réuni pour l'essentiel les États Parties à la Convention de La Haye de 1961 et permis la participation de plus de 320 personnes en présentiel et à distance.

Les participants, représentants des autorités centrales et professionnels des domaines public et privé, ont présenté la mise en œuvre du programme Apostille électronique qui encourage la dématérialisation des vérifications et des délivrances des apostilles. Ils ont également partagé leurs expériences ainsi que les défis actuels en matière de reconnaissance des actes, de formation et d'information du public.

Fatiha Bousarghin, rédactrice au département de l'entraide, du droit international privé et européen de la DACS, a présenté l'expérience française depuis la dématérialisation de l'apostille entrée en vigueur en mai 2025.

Elle a détaillé les nouvelles procédures de demandes, de vérifications et de délivrances des actes par les notaires, nouvelles autorités compétentes en France. Justin de Baillencourt, secrétaire général du Conseil supérieur du notariat, et François-Xavier Bary, directeur général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial, étaient

également présents à ce forum, illustrant l'intérêt soutenu et conjoints des acteurs publics français sur le sujet.

Les participants ont souligné la nécessité de poursuivre les travaux de mise en œuvre de l'e-APP ainsi que les réflexions

afin de garantir la reconnaissance transfrontalière des apostilles électroniques émises par les États Parties.

**Pour en savoir plus :**

[HCCH | 14e Forum international sur le Programme Apostille électronique \(e-APP\)](#)

*Crédit image Forum international sur le programme Apostille électronique*

---

## Formation

### Formation des auditeurs de justice au contentieux foncier en outre-mer

**La première formation de sensibilisation à la prévention et au traitement du désordre foncier en outre-mer a été dispensée à l'ENM le 21 mai. La circulaire du garde des Sceaux du 20 février 2026 prévoyait la mise en place de formations des magistrats pour ce contentieux de grande technicité et aux enjeux territoriaux spécifiques.**

La [circulaire du 20 février 2026 relative à la prévention et au traitement du désordre foncier en outre-mer](#) prévoit la création d'actions de formation continue et initiale pour les magistrats.

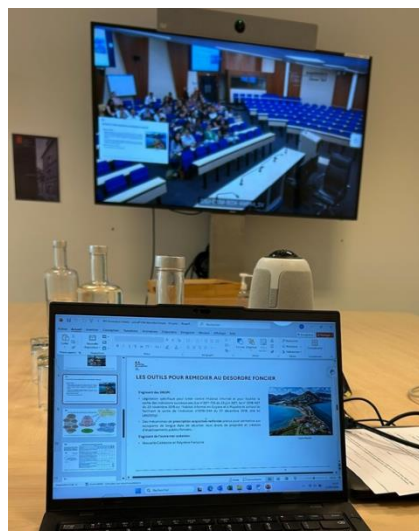
Cette première session était coanimée par Valérie Lebreton, présidente de la chambre commerciale de la cour d'appel de Bastia et future présidente de chambre à Mayotte, et Laetitia Dutour, cheffe du bureau du droit de l'immobilier et du droit de l'environnement de la DACS. La formation a été suivie depuis l'ENM à Bordeaux par les 38 auditeurs de justice primo-affectés en outre-mer.

La formation a permis :

- De présenter l'arsenal juridique dérogatoire au droit commun qui permet de lutter contre le désordre foncier dans les territoires ultramarins ;
- De préciser le rôle des acteurs qui concourent à la résorption du désordre

foncier : juridictions, notaires, avocats, géomètres-expert, généalogistes, groupements d'intérêt public de titrement, préfectures, etc. ;

- De transmettre aux auditeurs de justice un ensemble d'éléments constituant une véritable « boîte à outils » en vue de leur prise de poste et de partager des bonnes pratiques ;
- De rappeler l'importance des magistrats du siège désignés « référents fonciers », point de contact des directions ministérielles et des différents partenaires institutionnels ;
- Enfin, de répondre aux interrogations et aux inquiétudes éventuelles des collègues affectés en outre-mer et appelés à très court terme à exercer des fonctions en lien avec le désordre foncier.

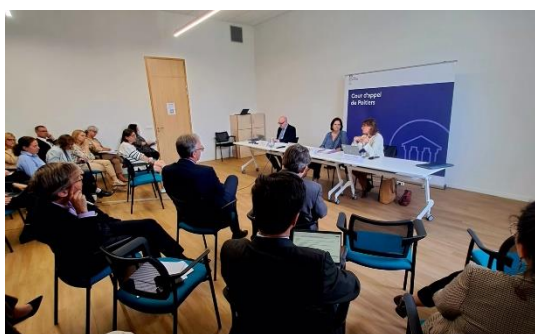


## En juridictions

### Deux nouvelles rencontres avec les civilistes et bâtonniers des ressorts des cours d'appel

La directrice des affaires civiles et du sceau, accompagnée de la sous-directrice du droit civil, s'est rendue dans les cours d'appel de Poitiers et Colmar, les 30 avril et 7 mai.

En un an, Valérie Delnaud, DACS, s'est déplacée dans près de la moitié des cours d'appel pour échanger sur l'actualité civile avec les magistrats, greffiers et bâtonniers du ressort. Ces rencontres offrent une occasion privilégiée de présenter le travail normatif porté par la direction et de recueillir les attentes des professionnels de terrain.



*Crédit images CA de Poitiers et de Colmar*

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :  
[lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

